



ᓄᓇᓗᓐ ᓄᓇᓗᓐ ᓄᓇᓗᓐ  
Nunavut Maligaliurvia  
Legislative Assembly of Nunavut  
Assemblée législative du Nunavut

## **COMMUNIQUÉ**

### **L'Assemblée législative recommande la reconduction du mandat de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée**

**IQALUIT, Nunavut (le 24 février 2015)** – L'Assemblée législative a recommandé aujourd'hui la reconduction de Madame Elaine Keenan Bengts à titre de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée pour un autre mandat de cinq ans.

L'article 61 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* stipule que le commissaire du Nunavut doit, sur recommandation de l'Assemblée législative, nommer le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée. Il s'agit de l'un des postes de hauts fonctionnaires indépendants qui relèvent directement de l'Assemblée législative.

Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée exerce de nombreux pouvoirs et assume de vastes responsabilités en vertu de la Loi. Il lui incombe notamment de veiller à ce que le gouvernement respecte ses obligations en vertu de la Loi. Le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée doit présenter un rapport annuel à l'Assemblée législative.

Madame Keenan Bengts a été nommée à titre de première commissaire à l'information et à la protection de la vie privée en 1999. Elle agit également à titre de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée des Territoires du Nord-Ouest. Elle réside depuis très longtemps au Nord et est membre non résidente du barreau du Nunavut.

-30-

Pour plus d'information, veuillez contacter :  
John Quirke, greffier de l'Assemblée législative  
Tél. : (867) 975-5000